

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023							
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :		2 EF dont DGS : 1 H	DGAS : 1 F	DGST : x H ou x F	Expert ht niveau- directeur de projet : x H ou x F		
(B) N° de département :	69	(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
COMMUNAUTE COMMUNES SAONE BEAUJOLAIS	EPCI	DGS			DGS		
		DGAS			DGAS		
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet		
		<b>Total par sexe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total par sexe en 2023</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ne remplir que les cases colorées		<b>(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)</b>					
		Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME			
		DGS	1				
		DGAS				1	
		DGST					
		Expert de haut niveau- Directeur de projet					
		<b>Total par sexe années antérieures</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			
		<b>(H = F + G) Total primo par sexe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			
		<b>(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023</b>					
Au titre du 1 <sup>er</sup> cycle	<b>(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2<sup>ème</sup> cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)</b>						
	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0					
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant				
Au titre du 2 <sup>ème</sup> cycle	Contribution due						
	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0					
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant				
	Contribution due						

\*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.